

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 24 novembre 2023, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. Philippe LERAÎTRE, Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,
- Sous réserve de la délibération de la Communauté de communes Cœur de Nacre sollicitant l'intervention de l'EPF de Normandie et s'engageant au rachat des biens dans un délai de 5 ans,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE

D'acquérir, à la demande de la **Communauté de communes Cœur de Nacre** (Département du Calvados), les parcelles cadastrées section AH n°33 et AH n°34 d'une superficie totale de 35 402 m² sises rue Victor Hugo et voie des Alliés sur le territoire intercommunal par substitution d'acquéreur, à la suite de la décision de préemption du Président de la Communauté de communes Cœur de Nacre du 25 octobre 2023, sous réserve de la réalisation des conditions suivantes :

- L'absence de recours sur la décision de préemption susmentionnée ;
- L'accord du vendeur sur le prix et la substitution d'acquéreur au profit de l'EPF Normandie.

Le projet de l'intercommunalité prévoit dans un premier temps d'intégrer et maintenir l'activité de BATIMETAL sur le site avec l'établissement d'un bail de location, puis sa relocalisation potentielle sur le Parc d'activités économique de Cœur de Nacre.

A terme, l'intercommunalité prévoit la reconversion du site, avec un programme mixte : habitat individuel et collectif, ainsi que des activités à vocation commerciale.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe projet est fixée à 1 736 000 € HT (OPE2023107 - 14 - DOUVRES LA DELIVRANDE "VOIE DES ALLIES / SITE BATIMETAL").

Le Directeur Général est autorisé à signer avec la Communauté de communes Cœur de Nacre, une convention fixant les modalités d'acquisition, de gestion et de cession des biens dans un délai n'excédant pas cinq années.

Le Président du Conseil d'Administration de l'E.P.F. Normandie, de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU

Délibération approuvée

et A. Rouen le ction

Le S. Le Helet Conéral

Pour les Al Viva vivagionales